

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0449**

commune (s) :

objet : Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Marchés annuels à bons de commande -  
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Lung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

**Bureau du 3 novembre 2014****Décision n° B-2014-0449**

objet : **Travaux de marquage pour la signalisation au sol - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 4 marchés de travaux de marquage pour la signalisation au sol sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018 par reconduction expresse pour un montant minimum global de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC, et un montant maximum global de 16 000 000 € HT, soit 19 200 000 € TTC pour 4 ans.

Cette opération est décomposée en 4 lots géographiques. Chaque lot sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : Communes : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite, Lissieu, Lyon 5°, Lyon 9° ;

- lot n° 2 : Communes : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 6° ;

- lot n° 3 : Communes : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison, Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8° ;

- lot n° 4 : Communes : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Lyon 3°.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année. Les lots comporteraient un engagement de commande minimum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 4 marchés de travaux de marquage pour la signalisation au sol sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres compétente.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les travaux de marquage pour la signalisation au sol pour :

- lot n° 1 : Communes : Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite, Lissieu, Lyon 5°, Lyon 9°. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 250 000 €HT, soit 300 000 €TTC - maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois et pour un montant global de 1 000 000 €HT, soit maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC pour 4 ans ;

- lot n° 2 : Communes : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Lyon 1er , Lyon 4°, Lyon 6°. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 250 000 €HT, soit 300 000 €TTC - maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois et pour un montant global de 1 000 000 €HT, soit maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC pour 4 ans ;

- lot n° 3 : Communes : Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison, Lyon 2°, Lyon 7°, Lyon 8°. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 250 000 €HT, soit 300 000 €TTC - maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois et pour un montant global de 1 000 000 €HT, soit maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC pour 4 ans.

- lot n° 4 : Communes : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Lyon 3°. Ce lot comporterait un engagement annuel minimum de 250 000 €HT, soit 300 000 €TTC - maximum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC et minimum de 1 000 000 €HT, soit 1 200 000 €TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois et pour un montant global de 1 000 000 €HT, soit maximum de 4 000 000 €HT, soit 4 800 000 €TTC pour 4 ans.

**5° - Les dépenses**, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.**